ABC INFORMATIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 45 734,70 euros
Siège social : 530 Rue de Mathias
26320 SAINT MARCEL LES VALENCE
344 195 722 RCS ROMANS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 27 MARS 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2025 s'élevant à 1 965 066,92 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice	1 965 066,92 euros
Prélèvement sur le poste « Autres réserves »	1 034 933,08 euros

Affectation :

Dividendes	3 000 000,00 euros

Le dividende unitaire s'élève à 1 000,00 euros.

La mise en paiement des dividendes sera effectuée au siège social, à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 3 000 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 octobre 2022 :
1 000 000,00 euros, soit 333,33 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 000 000,00 euros

Exercice clos le 31 octobre 2023 :
1 000 000,00 euros, soit 333,33 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 000 000,00 euros

Exercice clos le 31 octobre 2024 :
1 200 000,00 euros, soit 400,00 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 200 000,00 euros

Certifié conforme
La Présidente

Nicolas BERTOLAMI

Certifié par yousign

Bilan Actif

Certifié conforme
La Présidence



	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/10/2025	Net Au 31/10/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 302	2 772	530	174
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	22 543	7 290	15 253	17 507
Constructions	62 164	7 833	54 331	50 218
Installations tech., matériels et outillages industriels	8 524	7 829	696	1 391
Autres immobilisations corporelles	286 075	203 388	82 687	89 431
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	100		100	100
Prêts				
Autres immobilisations financières	34 675		34 675	34 675
TOTAL (I)	**417 383**	**229 112**	**188 271**	**193 496**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	234		234	4 713
Avances et acomptes versés sur commandes	420		420	5 533
Créances				
Clients et comptes rattachés	869 951	21 479	848 471	730 957
Autres	13 060		13 060	12 513
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	4 559 951		4 559 951	3 262 241
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	862 269		862 269	1 418 574
Charges constatées d'avance	87 303		87 303	66 674
TOTAL (II)	**6 393 188**	**21 479**	**6 371 708**	**5 501 204**
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	**6 810 571**	**250 592**	**6 559 979**	**5 694 700**

Bilan Passif

		Net Au 31/10/2025	Net Au 31/10/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel dont versé :	45 735	45 735	45 735
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Réserve légale		4 573	4 573
- Réserves statutaires ou contractuelles		319 543	319 543
- Réserves réglementées			
- Autres réserves		1 985 510	1 332 794
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		1 965 067	1 852 716
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	**4 320 429**	**3 555 362**
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
	TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses		494 362	497 328
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		60 068	49 820
Dettes fiscales et sociales		697 449	654 066
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		16 940	12 569
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		970 732	925 555
	TOTAL (III)	**2 239 550**	**2 139 338**
Ecarts de conversion passif (IV)			
	TOTAL GENERAL (I à IV)	**6 559 979**	**5 694 700**

Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/11/2024 au 31/10/2025			Du 01/11/2023 Au 31/10/2024
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	47 658		47 658	136 055
Production vendue de biens				
Production vendue de services	5 151 364	206 773	5 358 137	4 943 867
Chiffre d'affaires Net	**5 199 022**	**206 773**	**5 405 795**	**5 079 922**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			21 670	104 865
Autres produits			15	13
TOTAL (I)			**5 427 480**	**5 184 799**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			31 523	107 460
Variation de stocks (marchandises)			4 479	-4 713
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			800 290	775 124
Impôts, taxes et versements assimilés			47 795	51 770
Salaires et traitements			1 517 712	1 433 525
Charges sociales			600 798	561 916
Dotations aux amortissements sur immobilisations			41 999	25 812
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				4 593
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			20 750	16 328
TOTAL (II)			**3 065 346**	**2 971 816**
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**2 362 133**	**2 212 983**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			98 061	118 682
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)			**98 061**	**118 682**
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			**98 061**	**118 682**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			**2 460 194**	**2 331 665**

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/11/2024 Au 31/10/2025	Du 01/11/2023 Au 31/10/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		18 379
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)		**18 379**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**18 379**
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	495 127	497 328
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**5 525 540**	**5 321 861**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**3 560 473**	**3 469 144**
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	**1 965 067**	**1 852 716**

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/10/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 6 559 979 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 1 965 067 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2024 au 31/10/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Néant.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Agencements et aménagements des constructions 10 ans
- Matériel et outillage 3 à 5 ans,
- Matériel de transport 4 à 5 ans,
- Mobilier de bureau 3 à 5 ans,
- Autres 4 à 10 ans.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue selon la recommandation ANC 2021 sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.74 %.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Situation fiscale

La société a opté depuis le 01/11/2021 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI.

A la clôture de l'exercice, le périmètre du groupe fiscal inclut :
- SARL NBC (société mère)
- SAS ABC INFORMATIQUE (filiale)

Les règles de répartition de la charge d'impôt du groupe entre les différentes sociétés sont fixées conventionnellement. Les principes retenus sont les suivants :
- Pour toutes les sociétés du groupe : constatation d'une charge d'impôt ou d'une économie d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale,
- Chez la mère : inscription en charge ou en produit de l'incidence des retraitements liés au régime.

Au titre de l'exercice clos, le montant de l'IS groupe s'élève à 603 434 €.

BBM & ASSOCIÉS

Vous accompagner durablement.

Conseil | Expertise | Audit

SAS ABC INFORMATIQUE

530, Rue de Mathias
26320 SAINT MARCEL LES VALENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2025

SAS ABC INFORMATIQUE

530, Rue de Mathias
26320 SAINT MARCEL LES VALENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 octobre 2025

A l'associée unique de la société ABC INFORMATIQUE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABC INFORMATIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er novembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Seyssinet-Pariset, le 12 mars 2026

BBM & Associés

Franck SERRATRICE
Commissaire aux Comptes



Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/10/2025	Net Au 31/10/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 302	2 772	530	174
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	22 543	7 290	15 253	17 507
Constructions	62 164	7 833	54 331	50 218
Installations tech., matériels et outillages industriels	8 524	7 829	696	1 391
Autres immobilisations corporelles	286 075	203 388	82 687	89 431
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	100		100	100
Prêts				
Autres immobilisations financières	34 675		34 675	34 675
TOTAL (I)	**417 383**	**229 112**	**188 271**	**193 496**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	234		234	4 713
Avances et acomptes versés sur commandes	420		420	5 533
Créances				
Clients et comptes rattachés	869 951	21 479	848 471	730 957
Autres	13 060		13 060	12 513
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	4 559 951		4 559 951	3 262 241
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	862 269		862 269	1 418 574
Charges constatées d'avance	87 303		87 303	66 674
TOTAL (II)	**6 393 188**	**21 479**	**6 371 708**	**5 501 204**
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	**6 810 571**	**250 592**	**6 559 979**	**5 694 700**

Bilan Passif

		Net Au 31/10/2025	Net Au 31/10/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel dont versé :	45 735	45 735	45 735
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Réserve légale		4 573	4 573
- Réserves statutaires ou contractuelles		319 543	319 543
- Réserves réglementées			
- Autres réserves		1 985 510	1 332 794
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		1 965 067	1 852 716
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	**4 320 429**	**3 555 362**
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
	TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses		494 362	497 328
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		60 068	49 820
Dettes fiscales et sociales		697 449	654 066
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		16 940	12 569
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		970 732	925 555
	TOTAL (III)	**2 239 550**	**2 139 338**
Ecarts de conversion passif (IV)			
	TOTAL GENERAL (I à IV)	**6 559 979**	**5 694 700**

Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/11/2024 au 31/10/2025			Du 01/11/2023 Au 31/10/2024
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	47 658		47 658	136 055
Production vendue de biens				
Production vendue de services	5 151 364	206 773	5 358 137	4 943 867
Chiffre d'affaires Net	**5 199 022**	**206 773**	**5 405 795**	**5 079 922**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			21 670	104 865
Autres produits			15	13
TOTAL (I)			**5 427 480**	**5 184 799**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			31 523	107 460
Variation de stocks (marchandises)			4 479	-4 713
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			800 290	775 124
Impôts, taxes et versements assimilés			47 795	51 770
Salaires et traitements			1 517 712	1 433 525
Charges sociales			600 798	561 916
Dotations aux amortissements sur immobilisations			41 999	25 812
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				4 593
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			20 750	16 328
TOTAL (II)			**3 065 346**	**2 971 816**
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**2 362 133**	**2 212 983**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			98 061	118 682
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)			**98 061**	**118 682**
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			**98 061**	**118 682**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			**2 460 194**	**2 331 665**

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/11/2024 Au 31/10/2025	Du 01/11/2023 Au 31/10/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		18 379
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)		**18 379**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**18 379**
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	495 127	497 328
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**5 525 540**	**5 321 861**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**3 560 473**	**3 469 144**
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	**1 965 067**	**1 852 716**

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/10/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 6 559 979 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 1 965 067 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2024 au 31/10/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Néant.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Agencements et aménagements des constructions 10 ans
- Matériel et outillage 3 à 5 ans,
- Matériel de transport 4 à 5 ans,
- Mobilier de bureau 3 à 5 ans,
- Autres 4 à 10 ans.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue selon la recommandation ANC 2021 sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.74 %.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Situation fiscale

La société a opté depuis le 01/11/2021 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI.

A la clôture de l'exercice, le périmètre du groupe fiscal inclut :
- SARL NBC (société mère)
- SAS ABC INFORMATIQUE (filiale)

Les règles de répartition de la charge d'impôt du groupe entre les différentes sociétés sont fixées conventionnellement. Les principes retenus sont les suivants :
- Pour toutes les sociétés du groupe : constatation d'une charge d'impôt ou d'une économie d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale,
- Chez la mère : inscription en charge ou en produit de l'incidence des retraitements liés au régime.

Au titre de l'exercice clos, le montant de l'IS groupe s'élève à 639 215 €.